



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 AVRIL 2024

Le neuf avril deux mil vingt-quatre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Pamplie, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick PETORIN, Maire.

Présents : Patrick **PETORIN**, Alain **GUILBOT**, Vincent **GELIBERT-LICOINE**, Christian **RAYMOND**, Muriel **LIMOGES**, Sandrine **RICHARD**, Julien **FREJOU**, Pascal **TALLON**

Excusés : Karine **BOIZUMEAU** donne pouvoir à M. PETORIN Patrick
Victor **FOUET**, Nicolas **LIMOGES**

Secrétaire de séance : Vincent **GELIBERT-LICOINE**

Date de la convocation : 28/03/2024

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 9

Quorum : 6

Ordre du jour :

1. Vote du PV du 04/03/2024
2. Délibération sur les zones d'accélération des énergies renouvelable
3. Délibérations sur les demandes de subvention
4. Délibération sur l'approbation du Compte Administratif 2023
5. Délibération sur l'approbation du Compte Gestion 2023
6. Délibération sur l'affectation du résultat 2023
7. Délibération du vote des Taux des Taxes d'Impositions Directes Locales 2023
8. Délibération sur l'approbation du Budget Primitif 2024
9. Questions diverses

1- Approbation du PV du Conseil Municipal du 04/03/2024

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux conseillers présents s'ils souhaitent émettre des observations sur le procès-verbal de la réunion du 04/03/2024, dont chaque conseiller a été rendu destinataire. Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée, ce document, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Monsieur GELIBERT-LICOINE Vincent est nommé secrétaire de séance.

2- Délibération sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

N° 2024-04-09 – 016

Monsieur le Maire rappelle que le 13 novembre 2023, le Conseil Municipal ne souhaitait pas définir des zones d'accélération d'énergie renouvelable, mais cela ne signifiait pas que le Conseil Municipal est contre ces zones.

Il informe qu'une délibération aurait dû être prise, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, reste sur leur position et décide de ne pas définir de zones d'accélération d'énergies renouvelable.

3- Délibérations sur les demandes de subventions

N° 2024-04-09 – 017

Monsieur Le Maire énumère les différentes demandes de subventions au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée vote à l'unanimité des membres présents :

- Foyer du Collège de Léo DESAIVRE => 12 € par enfant, 11 concernés soit 132 €

L'assemblée décide de ne pas donner suite aux organismes suivant car il privilégie les associations de la Commune.

4- Délibération sur l'approbation du Compte Administratif

N° 2024-04-09 – 018

Après la présentation du Compte Administratif, ce dernier s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de la façon suivante :

- Section de fonctionnement dépenses : **203 974.42 €**
- Section de fonctionnement recettes : **216 058.67 €**

 **Excédent de 12 084.25 €**

- Section d'investissement dépenses : **101 754.96 €**
- Section d'investissement recettes : **67 209.02 €**

 **Déficit de 34 545.94 €**

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 est de **126 162.69 €**. Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la situation financière de la commune, dû à une Capacité d'Auto Financement (CAF) basse, situation récupérable, si la commune ne subit de dépenses imprévues.

Monsieur le Maire s'étant retiré, les membres du conseil ont délibéré, sous la présidence de Monsieur Alain GUILBOT.

Après délibération, le compte administratif 2023 est approuvé, à l'**unanimité** des membres présents.

5- Délibération sur l'approbation du Compte de Gestion

N° 2024-04-09 -- 019

Suite à l'envoi par le Comptable du Compte de Gestion dressé accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif et l'état des restes à recouvrer, Monsieur Le Maire le présente au conseil municipal.

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6- Délibérations sur l'affectation du résultat

N° 2024-04-09 - 020

La CAF ne permettant pas d'assurer le remboursement du capital emprunt 2024, Monsieur Le Maire propose d'affecter dans le compte 1068, la somme couvrant le besoin de financement soit 54 545.94 € et le capital emprunt de 2024 soit 20 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2023, comme suit :

- En section de fonctionnement recettes (002) : **51 106.09 €**
- En section d'investissement recettes (1068) : **75 056.09 €**

7- Délibération sur les Taux des Taxes d'Impositions Directes Locales

N° 2024-04-09 - 021

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le taux de 1%. Le Conseil Municipal prend connaissance des bases d'impositions prévisionnelles pour 2024 ainsi que des produits à taux constant et compare avec l'augmentation afin de pouvoir se positionner. Cette augmentation apportera un gain de 900 €, vu le projet de réfection de la toiture de l'Eglise.

Après concertation des membres présents, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à **l'unanimité**, d'augmenter les taux d'imposition des taxes locales de 1% pour l'année 2024, comme suit :

	TAUX VOTES	BASES PREVISIONNELLES 2024	PRODUIT CORRESPONDANT
TAXE FONCIERE (BATIE)	33.62 %	185 900 €	62 500 €
TAXE FONCIERE (NON BATIE)	37.71 %	68 700 €	25 907 €
TAXE HABITATION	14.83 %	20 800 €	3 085 €
TOTAL			91 492 €

Après la présentation du Compte Administratif, du Compte de Gestion, l'avis de la Commission Finances pour l'élaboration du Budget Primitif 2024, Monsieur Le Maire demande à l'assemblée d'approuver la proposition du Budget Primitif.

Monsieur Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour mettre en place **le taux de fongibilité de 7.5%** sur les sections investissement et fonctionnement afin de pouvoir avoir une souplesse d'exécution dans le budget sans être obligé de réunir le conseil pour élaborer des décisions modificatives.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte à **l'unanimité** des membres présents, le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

- A la Section Fonctionnement : **264 288.09 €**
- A la Section Investissement : **192 106.60 €**

9- Questions diverses

- Agent technique territorial : M. ALBERT Geoffrey revient en mi-temps thérapeutique, Monsieur Le Maire propose de reconduire M. GELIBERT Maxence, pour une durée de 2 mois pour statuer sur la reprise de M. ALBERT.
- RPI : Vu la baisse des effectifs, Monsieur Le Maire informe qu'une classe fermera à la rentrée 2024-2025, en septembre.
- Projet Eolien : Le projet a été refusé mais une nouvelle demande vient d'être déposée
- Licence IV : Monsieur Le Maire fait le compte rendu de la réunion du 29/03/2024, au sujet de la licence IV. Pour obtenir une licence, il faut un permis d'exploiter obtenu après une formation de 2 jours, mais ce permis ne peut pas être attribué à un membre du Conseil Municipal, il faudra savoir si un membre du Comité des Fêtes serait intéressé de prendre cette responsabilité. Dispositif de la nouvelle loi de 2019.
- Comité des fêtes : Nous nous réunissons mardi 16 avril pour prévoir les festivités suivantes :
 - 🇫🇷 27/04/2024 : Soirée Fouée annulée ou peut-être reportée
 - 🇫🇷 13/03/2024 : Soirée du 14 juillet
 - 🇫🇷 24/07/2024 : Cinéma en plein air
 - 🇫🇷 01/09/2024 : Fête du village

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures.

Le Président

M. PETORIN

Le secrétaire

M. GELIBERT-LICOINE

Prochaine réunion le : **Lundi 29 avril 2024**

DELIVERATION DU MOIS DE AVRIL

N° DELIBERATION	DESIGNATION	ACCEPTE / REFUS
2024-04-09 – 016	Délibération sur les zones d'accélération des énergies renouvelable	ACCEPTER
2024-04-09 – 017	Délibérations sur les demandes de subventions	ACCEPTER
2024-04-09 – 018	Délibération sur l'approbation du Compte Administratif 2023	ACCEPTER
2024-04-09 – 019	Délibérations sur l'approbation du Compte de Gestion 2023	ACCEPTER
2024-04-09 – 020	Délibérations sur l'affectation du Résultat 2023	ACCEPTER
2024-04-09 – 021	Délibérations sur les Taux des Taxes d'Impositions Directes locales	ACCEPTER
2024-04-09 – 022	Délibération sur l'approbation du Budget primitif 2024	ACCEPTER